

Page 1
Le mot du Maire

Page 2
23 mars 2014 Elections municipales
Commissions municipales

Page 3, 4 et 5
Le budget

Page 6 et 7
Travaux, environnement, OPAH,
associations et animations

Page 8
Calendrier des festivités
Etat civil
ADMR



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi matin
de 10h à 12h

Un cahier de doléances est disposé à
l'accueil de la Mairie afin que vous
puissiez nous faire part de vos
commentaires et suggestions.

DECHETERIE DE JULLIAN Horaires

du 1^{er} mai au 30 septembre

Lundi : de 9h à 12h

Mardi : 16h à 19h

Mercredi : 9h à 12h

Judi : 16h à 19h

Vendredi : 16h à 19h

Samedi : de 9h à 12h et de 16h à 19h

TABLEAU DES PERMANENCES

C.C.A.S.

Tous les 15 jours le samedi
de 10h à 11h ou sur RDV

Maire

Le samedi de 9h à 12h et sur RDV



TRI SELECTIF

Des bacs à couvercle jaune ont été
distribués par la Communauté des
Communes du Canton d'Ossun. Ces
derniers ne sont à utiliser qu'à partir
du 1^{er} juillet 2014 et serviront à la
collecte des emballages et papiers en
mélange.



RAPPEL CITOYENS

Animaux errants

Nous avons constaté une recrudescence de chiens errants dans le village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser errer les animaux, leur divagation pouvant entraîner des troubles importants en matière de sécurité et de tranquillité publiques.

Le Maire est habilité à intervenir en vertu de la loi n° 99-5 du code rural du 06 janvier 1999 et selon les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation. La SPA sera chargée de récupérer ces animaux divagants aux frais des propriétaires.

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

Le 23 mars dernier, vous m'avez confié la gestion de notre commune et je vous en remercie.

C'est bien sûr un honneur pour moi, mais aussi pour toute l'équipe qui a été élue et en qui j'ai toute confiance pour gérer à mes côtés la commune pendant les 6 prochaines années.

Le Conseil Municipal que vous avez choisi compte 12 nouveaux élus sur 19 et pour la première fois 10 femmes.

C'est dans un esprit d'ouverture, de respect et de dialogue qu'ont débuté les travaux des commissions municipales. Les premières décisions, dont le budget prévisionnel, ont été prises à l'unanimité, c'est bien la preuve que chacun a le souci de l'intérêt général.

Au niveau de l'intercommunalité, Ossun compte 3 délégués, Mesdames Sylvie ESTANOL, Emilie FAVARO et moi-même et a toujours un Vice-Président chargé des finances puisque j'ai eu l'honneur d'être élu à l'unanimité 2^{ème} Vice-Président lors de la première réunion communautaire de la CCCO.

D'importants travaux nous attendent comme la réforme des rythmes scolaires à appliquer dès la rentrée de septembre, les travaux de voirie et d'enfouissement déjà programmés, la construction d'une salle multi-activités à proximité du groupe scolaire, la réalisation d'une micro-crèche.

Cependant, financièrement nous devons être prudents car l'Etat se désengage de plus en plus. Après le gel des dotations de fonctionnement ces 2 dernières années, 2014 va voir pour la première fois une diminution de ces dotations qui continuera de s'accroître les années à venir. Les subventions d'investissement seront aussi moins importantes et il y aura plus de contraintes pour en bénéficier.

Au cours du mois de septembre, nous organiserons une rencontre avec la population, ce sera l'occasion de nous présenter et de vous faire part de nos projets et réflexions.

En attendant je vous souhaite bonne lecture du premier bulletin municipal du mandat.

Bien amicalement,



Le Maire

Francis BORDENAVE

23 MARS 2014 : ELECTIONS MUNICIPALES

Sont donc élus :

Francis Bordenave, Christelle Barréat, Nadia Blanc, Jean-Louis Bousquet, Marielyn Capdevielle, Béatrice Cognac, Alcée Dupré, Ludivine Escudero, Sylvie Estanol, Emilie Favaro, Anita Freyssinet, Monique Gomez, Marie-Cécile Guillaumot, Jean-Louis Guiraute, Christian Ibrard, Georges Maisonabe, Didier Peyregne, Emmanuel Salvaudon et Bernard Torralva.

A l'issue de ces élections, les 19 conseillers ont procédé à l'élection du maire et des adjoints le 30 mars 2014.

Ont été élus :

Mr Francis Bordenave, Maire

Mr Bernard Torralva, 1^{er} adjoint

Mme Monique Gomez, 2^{ème} adjointe

Mr Georges Maisonabe, 3^{ème} adjoint

Mme Christelle Barréat, 4^{ème} adjointe

Mr Alcée Dupré, 5^{ème} adjoint

Le Maire et les Adjoints composent le BUREAU MUNICIPAL, organe exécutif du Conseil Municipal.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par décision du Conseil Municipal, 11 commissions ont été créées.

Le rôle des commissions consiste à étudier les affaires et à préparer les dossiers qui doivent être présentés au Conseil Municipal. Chacune d'elle est placée sous la responsabilité d'un animateur assurant la coordination et la présentation au Conseil Municipal.

COMMISSIONS	ANIMATEUR	MEMBRES
ASSOCIATIONS	Bernard TORRALVA	M. GOMEZ - A. FREYSSINET - M. CAPDEVIELLE - J-L. BOUSQUET - D. PEYREGNE - S. ESTANOL
AGRICULTURE - ARTISANAT - COMMERCE	Bernard TORRALVA	E. FAVARO - A. DUPRE - J-L. GUIRAUTE - C. IBRARD - D. PEYREGNE - L. ESCUDERO
FETES ET CEREMONIES	Monique GOMEZ	J-L. BOUSQUET - C. IBRARD - E. SALVAUDON - A. FREYSSINET - E. FAVARO
ECOLE	Bernard TORRALVA	B. COGNAC - M-C. GUILLAUMOT - M. CAPDEVIELLE - N. BLANC - D. PEYREGNE - L. ESCUDERO
CULTURE - ENFANCE - JEUNESSE	Monique GOMEZ	A. FREYSSINET - M-C. GUILLAUMOT - B. COGNAC - N. BLANC - D. PEYREGNE - L. ESCUDERO
URBANISME	Georges MAISONABE	M. GOMEZ - C. BARREAT - E. SALVAUDON - E. FAVARO - D. PEYREGNE - S. ESTANOL
CCAS	Georges MAISONABE	M. GOMEZ - E. SALVAUDON - B. COGNAC - A. FREYSSINET - S. ESTANOL - L. ESCUDERO
FINANCES	Christelle BARREAT	G. MAISONABE - B. TORRALVA - C. IBRARD - E. FAVARO - S. ESTANOL - L. ESCUDERO
COMMUNICATION	Christelle BARREAT	C. IBRARD - M. GOMEZ - G. MAISONABE - N. BLANC - S. ESTANOL - L. ESCUDERO
TRAVAUX - VOIRIE - EAU - PATRIMOINE	Alcée DUPRE	C. BARREAT - J-L. GUIRAUTE - M. GOMEZ - G. MAISONABE - D. PEYREGNE - L. ESCUDERO
ENVIRONNEMENT - FORET	Jean-Louis BOUSQUET	J-L. GUIRAUTE - A. DUPRE - M. GOMEZ - C. BARREAT - D. PEYREGNE - S. ESTANOL

BUDGET

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

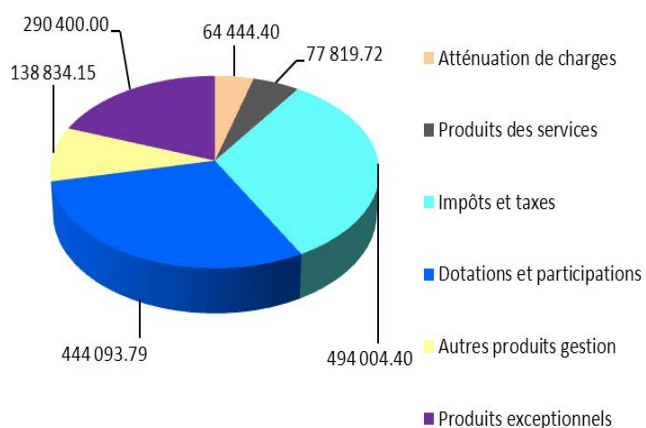
A titre d'information,

Budget principal :

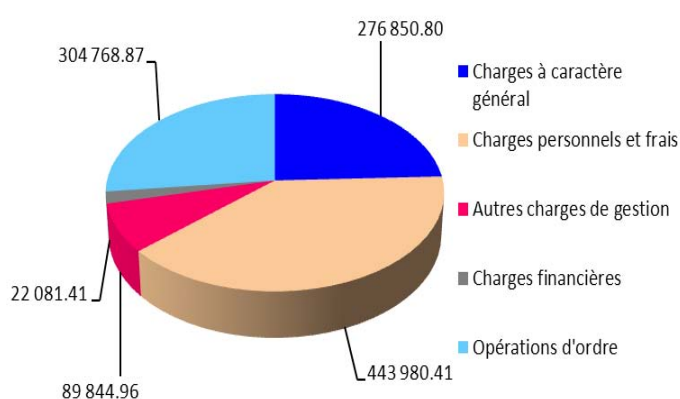
	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultats cumulés	Restes à réaliser en dépense	Résultats nets	
						Excédent	Déficit
Investissement	799 921.79 €	721 971.71 €	-229 760.44 €	-307 710.52 €	81 000.00 €		388 710.52 €
Fonctionnement	1 137 526.45 €	1 509 596.46 €	1 236 794.27 €	372 070.01 €		1 608 864.28 €	
Total	1 937 448.24 €	2 231 568.17 €	1 007 033.83 €	1 301 153.76 €	81 000.00 €	1 220 153.76 €	

Compte tenu de l'excédent antérieur de 1 236 794.27 €, l'excédent total à la fin de l'exercice 2013 s'établit à 1 220 153.76 €.

Recettes de fonctionnement (en €)



Dépenses de fonctionnement (en €)



Budget annexe de l'eau :

Le solde de l'exercice est positif de 133 779.64 € en section d'exploitation et déficitaire de 30 400.32 € en section d'investissement.

Le solde global est donc positif de 103 379.32 €.

Budget annexe assainissement :

Le solde de l'exercice positif de 61 980.59 € en section d'exploitation est rendu disponible du fait de la couverture du déficit d'investissement de 46 125.76 € par un reste à réaliser en recettes de 93 800.00 €.

Le solde global est donc positif de 109 654.83 €.

LE BUDGET PRIMITIF 2014

Taux d'imposition

Le Conseil municipal réuni le 28 avril 2014 a décidé d'augmenter les taux de la part communale des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti de 2 %.

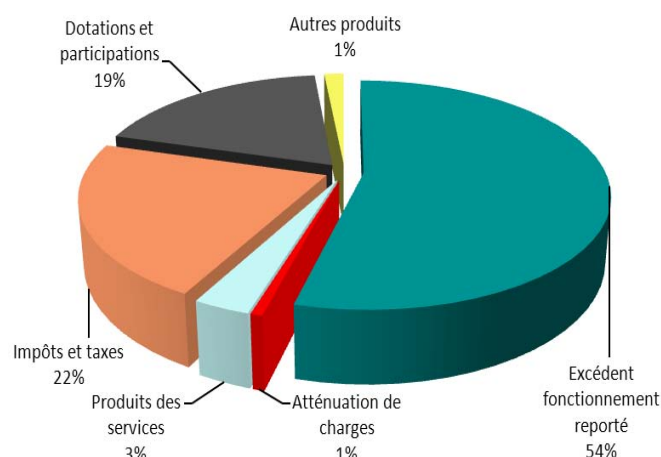
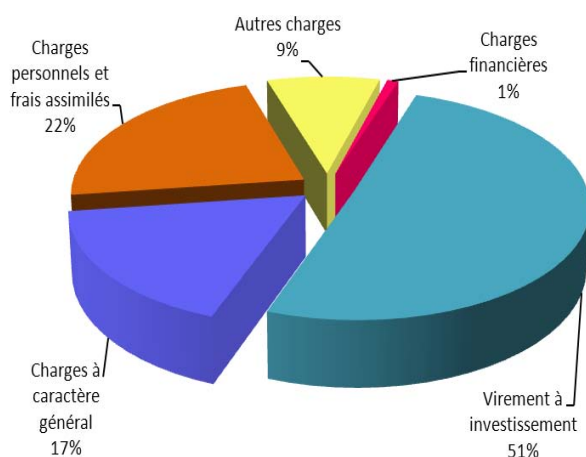
	2010	2011	2012	2013	Taux moyen 2013 au niveau départemental	Taux moyen 2013 au niveau national	2014
Taxe d'habitation	5,91	5,91	6,00	6,00	23,48	23,88	6,12
Foncier bâti	12,38	12,38	12,57	12,57	18,84	20,11	12,82
Foncier non bâti	58,99	58,99	59,89	59,89	55,35	48,94	61,08

La taxe d'habitation représente 40.3 % des ressources procurées par ces différentes taxes, le foncier bâti 53.8 % et le foncier non bâti seulement 5.9 %.

Budget principal fonctionnement

Dépenses		
Charges à caractère général		390 100.00
Achats	197 500.00	
Services extérieurs	94 500.00	
Autres services extérieurs	78 000.00	
Impôts, taxes et versements	20 100.00	
Charges personnels et frais		507 300.00
Autres services extérieurs	2 000.00	
Impôts, taxes et versements	9 500.00	
Charges de personnel	495 800.00	
Dépenses imprévues		44 000.00
Autres charges de gestion		130 200.00
Indemnités et frais élus	38 700.00	
Pertes créances irrécouvrables	1 000.00	
Contingents et participations	41 000.00	
Subventions fonctionnement	49 000.00	
Charges diverses	500.00	
Charges financières		20 000.00
Intérêts des emprunts	20 000.00	
Charges exceptionnelles		6 000.00
Indemnités et dédommagements	5 000.00	
Titres annulés années précéd.	1 000.00	
Virement à investissement		1 141 312.00
Opérations d'ordre		20 007.00
Dotations aux amortissements	20 007.00	
TOTAL		2 258 919.00

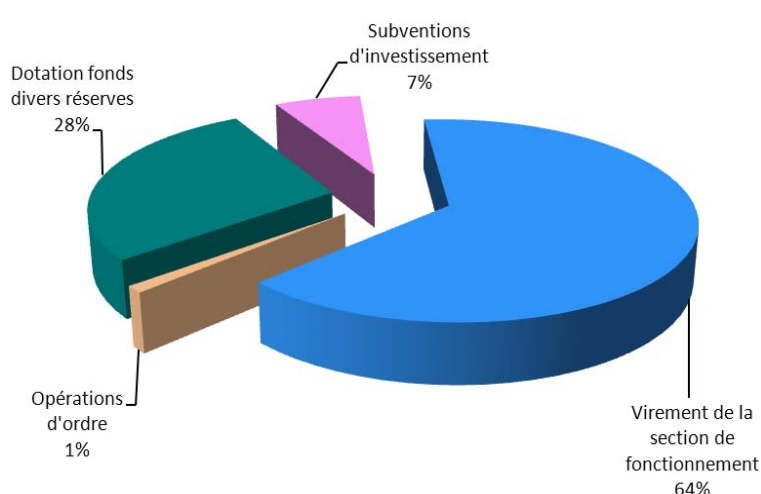
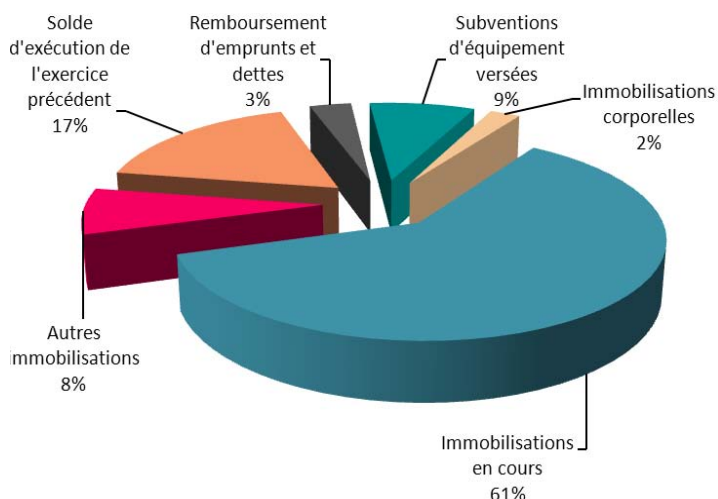
Recettes		
Excédent fonctionnement reporté		1 220 153.00
Atténuation de charges		15 000.00
Remboursement personnel	15 000.00	
Produits des services		70 400.00
Ventes produits forestiers	6 500.00	
Redevances domaine	16 300.00	
Prestations de service	34 500.00	
Autres produits	13 100.00	
Impôts et taxes		491 901.00
Impôts locaux	440 101.00	
Fiscalité reversée	17 800.00	
Taxes utilisation domaine	200.00	
Taxes production énergie	25 000.00	
Taxes sur services	800.00	
Autres taxes	8 000.00	
Dotations et participations		426 365.00
D.G.F.	396 096.00	
Participations	5 000.00	
Autres attributions et participations	25 269.00	
Autres produits gestion		35 000.00
Produits financiers		100.00
TOTAL		2 258 919.00



Budget principal investissement

Dépenses		
Solde d'exécution de l'exercice précédent		307 710.00
Remboursement d'emprunts et dettes		59 118.00
Emprunts en euros	59 118.00	
Immobilisations incorporelles		36 000.00
Sub d'équipement versées		150 000.00
Autres groupements (SDE)	150 000.00	
Immobilisations corporelles		43 000.00
Terrains nus	2 000.00	
Matériel de bureau et informatique	10 000.00	
Mobilier	25 000.00	
Autres	6 000.00	
Immobilisations en cours		1 086 000.00
Constructions	803 000.00	
Installation, matériel et outillage techniques	280 000.00	
Autres immobilisations corporelles	3 000.00	
Autres immobilisations financières		99 943.00
TOTAL		1 781 771.00

Recettes		
Dotations fonds divers réserves		500 452.00
FCTVA = Fonds de compensation de la TVA	106 742.00	
TLE = Taxe locale d'équipement	5 000.00	
Excédents de fonctionnement	388 710.00	
Subventions d'investissement		120 000.00
Département (FEU) + PCV (Cons Génér)	64 000.00	
Subv du GFP de rattachement	20 000.00	
Autres	20 000.00	
Amendes de police	1 000.00	
Etat (DGE - DDR)	15 000.00	
Emprunts		0.00
Virement de la section de fonctionnement		1 141 312.00
Opérations d'ordre		20 007.00
GFP : Biens mobiliers, matériel	10 782.00	
Bâtiments et installations	9 225.00	
TOTAL		1 781 771.00



Budgets annexes

Budget de l'eau :

Il s'équilibre à la somme de 262 689 € en section d'exploitation et de 179 412 € en section d'investissement. Les travaux de changement des branchements en plomb et de l'installation des compteurs d'eau à l'extérieur se poursuivent. La part communale du prix du m³ d'eau reste inchangée à 0.97 €.

Budget assainissement :

Il s'équilibre à la somme de 128 991 € en section de fonctionnement et à 193 017 € en section d'investissement. La part communale du prix du m³ de l'assainissement reste inchangée à 0.67 €.

Les opérations des budgets annexes des lotissements Peyou et Passage des Pyrénées créés par délibération en date du 26 mars 2009 et du 13 février 2012 sont achevées et ces deux budgets sont désormais clôturés par délibération en date du 28 avril 2014.

TRAVAUX



Embellissement devant la salle des fêtes

TRAVAUX TERMINÉS

Embellissement devant la salle des fêtes.

PRINCIPAUX PROJETS POUR L'ANNÉE 2014

- **Entretien des voiries**
Rue du 14 juillet, rue des États-Unis, trottoirs lotissement Alliadé, voirie lotissement Buala, impasse de Metz, rue de Pontacq (haut de côte).
- **Enfouissement réseaux – branchements eau – télécom – EDF**
Route de Pontacq, rue de la gare et rue Guynemer
- **Etude sur la création d'une salle multi-activités**

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - FORÊT

MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Comme les années précédentes, la commission environnement et cadre de vie organise un concours de maisons et balcons fleuris.

Des maisons et balcons seront sélectionnés sans qu'il soit nécessaire de s'inscrire ; ensuite un courrier sera envoyé à chaque propriétaire concerné qui aura le choix d'y participer ou pas.

Pour pouvoir être sélectionné, le fleurissement doit pouvoir être visible depuis la voie publique, en aucun cas les membres de la commission ne pénétreront dans les propriétés. Vous pouvez aussi demander un imprimé d'inscription à la mairie.

La visite du jury s'échelonne du 13 Juin au 14 Août.

VILLAGES FLEURIS



Parallèlement, notre commune est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris 2014 ; ces dernières années, notre commune a été régulièrement classée dans les premières places de sa catégorie ; nous continuerons pour le plaisir des yeux et peut-être pour la première place sur le podium !



NIDS DE FRELONS

La destruction des nids de frelons est à la charge du propriétaire du terrain où est situé le support du nid. Les particuliers ou entreprises sont donc dans l'obligation de faire appel à des sociétés privées. Afin de lutter contre la prolifération de ces nids dans le village, le conseil municipal a décidé que la commune prendra en charge la moitié du coût de l'intervention lorsque le nid est situé sur une propriété comprenant une maison d'habitation.

Le propriétaire devra au préalable compléter une demande d'intervention à la mairie. La commune se chargera ensuite de faire appel à une société agréée et facturera la part à charge du propriétaire.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'OPAH est une procédure publique permettant de conjuguer ingénierie de territoires et mobilisation d'aides financières spécifiques (ANAH, Etat, Conseil Régional et Conseil Général) pour favoriser ou permettre l'amélioration de l'habitat privé.

L'OPAH vise à améliorer la performance énergétique, lutter contre l'habitat indigne et dégradé, l'adaptation de logements aux besoins des personnes âgées et / ou handicapées et développer une offre locative sociale de qualité.

Une permanence a lieu à compter du 02 juin 2014 à la mairie d'Ossun tous les 1^{ers} lundis du mois de 9h à 12h sans RDV avec le cabinet Altaïr en charge de mettre en place ce programme porté par 3 communautés de communes, celles du Canton d'Ossun, de Gespe Adour Alaric et de Bigorre Adour Echez.

ASSOCIATIONS

BASKET CLUB OSSUNOIS

Si les benjamins et cadets sont en finale Armagnac-Bigorre, les cadettes et juniors garçons (U20) ont remporté le titre départemental dans leurs catégories respectives et sont qualifiés pour les demi-finales régionales. Quant aux séniors, si l'équipe 1 Hommes a remporté la coupe du 65 et s'est brillamment maintenue en Régionale 1, les séniors 2 sont champions départementaux (photo ci-contre) et, cerise sur le gâteau, accèdent en Régionale 2.



Les séniors 2 et leur responsable, la très dévouée Manon Bajac.



La grande famille cantonale réunie à l'occasion des 10 ans du tournoi handisport tennis.

TENNIS CLUB AZEREIX/OSSUN

A l'occasion de la 10^{ème} édition du tournoi handisport adulte, disputée lors du week end du 1^{er} mai, le record de participants a été battu avec 38 joueurs, venus de toute la France, dont 4 féminines. Ce tournoi, qualificatif pour les championnats de France, est aujourd'hui réputé pour faire parti des meilleures épreuves du calendrier handisport. Cette édition s'est inscrite dans la lignée de ses devancières et, a permis une sensibilisation au handicap pour les jeunes de nos villages. Si le volet sportif a été d'un excellent niveau, la convivialité et la bonne humeur ont été de mise, initiées par la fantastique équipe de bénévoles emmenée par Fabien Duco.

OLYMPIQUE OSSUN FOOTBALL

Voilà maintenant 7 saisons que le stade Adrien Mérillon accueille les footballeurs de l'Olympique Ossun Football Club. Le club compte une équipe sénior composée en majorité d'habitants du village. Avec une montée acquise à l'issue de la 1^{ère} année d'existence, les Ossunois couraient après un autre succès. C'est désormais chose faite puisque les bleus et blancs viennent de terminer la saison 2013/2014 en tête de leur poule et gagnent le droit d'évoluer la saison prochaine en première division district. Cette montée reste toutefois suspendue à une décision du district des Hautes-Pyrénées, le club ne remplissant pas les conditions en matière d'équipe de jeunes. L'encadrement prépare désormais la saison prochaine et invite les footeux à la recherche d'un club de copains mais, néanmoins ambitieux, à les rejoindre.

Effectif : ALMEIDA, BLOT, CARBO C., COUMETOU, FAVARO B. (Entraîneur), FAVARO T. (Président), GARCIA, LANDRY, LEGER, LOUSTALET, MENVIELLE, MOREAU, NUZZI, PROST, RAMONET, ROSSINI, SIMEON KNAEBEL, STEBENET, THEATE, TRONGUET, VERGNES.



Les séniors 1 lors de la finale promotion 1^{ère} division les opposant au Tarbes FC.

ANIMATIONS

A l'occasion du passage du Tour de France dans notre commune le 24 juillet, il sera organisé à la salle des fêtes, une journée festive où les associations de notre village vous attendent nombreux pour assister au passage de la caravane et des coureurs. Les Ossunois pourront suivre l'intégralité de l'étape sur écran géant, se restaurer sur place et participer aux activités proposées. Cet événement, ô combien populaire, doit permettre à la population de partager un moment de convivialité dans une ambiance de fête.

A noter le passage, sur le même parcours, de la cyclo sportive Mondovélo le dimanche 20 juillet où 12 000 participants sont attendus.

Nous comptons sur vous pour le respect des consignes de sécurité.



Calendrier des festivités

JUIN 2014

VENDREDI 20

Audition Lyre Ossunoise

SAMEDI 21

Kermesse de l'école St Joseph
Fête de la musique

MARDI 24

Feu de la St Jean

SAMEDI 28

Fête de l'école Paul Guth

JUILLET 2014

VENDREDI 4

Marché gourmand Basket

DIMANCHE 13

Feu d'artifice et animations

DIMANCHE 20

Etape du Tour

JEUDI 24

Passage du Tour de France - animations



Mariage

Cécile BATAN et Roland GERARD

26 février 2014

Décès

Marie MARTY MAHE (Veuve LACOURPAILLE)

21 décembre 2013

Marie MANDRET-MORICAU (Veuve HAURET-CLOS)

14 janvier 2014

Georges LATAPIE

15 mars 2014

Raymond THOMAS

20 mars 2014

Lucienne PICOT (épouse NARDET)

18 avril 2014

Marie CAZALE (épouse LAFFORGUE)

21 avril 2014

Naissances

Alexis GUIMARAES

10 Janvier 2014

Heidi RIBEIRO

05 février 2014

Enzo CHAMPION

20 avril 2014

Elyna BELTRAN

28 avril 2014

Marley DELANOE

30 avril 2014

Arthur LAFONT

14 mai 2014



Bénévole à l'ADMR, pourquoi pas Vous ?

Depuis plus de 65 ans, l'ADMR accompagne le projet de vie des personnes ayant choisi de vivre à domicile. Mais là n'est pas son seul

champ d'actions : garde d'enfants à domicile, petits travaux d'entretien et de jardinage bricolage, pose d'appareils de téléassistance, livraison repas etc...

L'ADMR a mis en place pour réaliser ces actions une méthode unique d'intervention basée sur l'implication forte de trois acteurs : la personne aidée, le bénévole et le salarié.

Cette relation d'échange favorise, dans le respect de chacun, la création de lien social.

Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes aidées :

- **Le bénévole**, par son action d'accompagnement sur le terrain ou au sein de l'association, son sens de l'entraide et de l'écoute ;
- **Le salarié** par son intervention, ses compétences professionnelles, sa présence au quotidien et la relation qu'il noue avec la personne aidée au travers des services assurés.

Devenir bénévole à l'ADMR, c'est participer à la création de nouvelles solidarités locales là où celles qui existent se révèlent insuffisantes. Quelque soit votre âge, vos disponibilités, vos compétences, nous saurons vous confier des missions et des projets à la hauteur de vos aspirations et du temps que vous souhaitez donner. Nous saurons également vous former pour l'ensemble de ces missions.

Le projet de l'ADMR du canton d'Ossun est de permettre à toute personne aidée d'avoir un référent bénévole à qui il pourra s'adresser pour faire remonter ses attentes.

L'association couvre un large territoire et dessert les communes d'OSSUN, AZEREIX, IBOS, LAMARQUE-PONTACQ, GARDERES, LUQUET et SERON.

Notre volonté est également de coller au plus près aux directives de la norme relative aux services à la personne dont nous avons obtenu la certification depuis avril 2013.

N'hésitez pas à venir renforcer notre équipe de bénévoles et découvrir l'ensemble des missions qui vous seront proposées pour aller à la rencontre des autres.

Association locale ADMR de l'ouest du Canton d'Ossun 2 bis rue Richelieu - 65380 OSSUN - Tél. : 05 62 32 82 22